



NOM des parents :

Nom prénom de l'enfant :

CORONAVIRUS / Covid-19

Protocole d'accueil des enfants durant les vacances d'Hiver 2021

Principes généraux

Ce protocole tiré des préconisations du Ministère de la jeunesse et des sport, s'inscrit dans le cadre des prescriptions du Ministère des solidarités et de la santé, transmises par la Préfecture de l'Isère.

Des mesures de préventions doivent être mises en place pour cet accueil durant le temps du COVID-19. **Nous nous réservons à des modifications de ce protocole en cas d'évolution du virus. Si modification il doit y avoir, les familles en seront informées dès que possible.**

Ces mesures de préventions répondent à des principes généraux dont le respect est primordial :

1. Accueil des familles
2. Déroulement de l'après-midi
3. Repas :

Principe généraux

- Unicité
- Identification
- Réfrigération

Modalité pratique

4. Matériel personnel
5. Retour aux familles

1. Accueil des familles

L'accueil des familles se fera dans l'enceinte de l'école de La Murette selon les besoins des parents sur une amplitude horaire de 8h00 à 18h00. Cela concernera les enfants âgés de 3 à 12 ans en fonction des capacités d'accueil.

Arrivée des familles :

- Les familles seront accueillies à l'extérieur par un animateur
- Les responsables légaux ne seront pas autorisés à rentrer dans les salles d'activités
- Des entrées différentes seront prévues par groupe d'enfants (groupe petits au portail en bois en bas de la maternelle, moyens portail vert et grands portail blanc)

- Les familles devront prendre la température de l'enfant avant sa venue. Un enfant ayant une température supérieure à 38° ou présentant des symptômes évoquant la covid19 ou un membre de son foyer, il ne devra pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.
- **De même, les mineurs atteints de la Covid-19, testés positivement par RTPCR ou déclarés comme tel par un médecin ou dont un membre du foyer est cas confirmé, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.**

Les mêmes règles s'appliquent aux encadrants de l'accueil.

- Les familles remettront à l'animateur référent de leur groupe le sac de l'enfant contenant : **une gourde ou bouteille d'eau, des affaires de rechanges en cas d'accident pour les plus jeunes, le doudou, UN DRAP ET UNE COUVERTURE pour la sieste, une tenue chaude en cas de froid pour quand même aller jouer dehors (bonnet, veste qui se ferme et écharpe ou tour de coup), deux masques de CATEGORIE 1 pour les enfants de plus de 6 ans** ainsi qu'une trousse contenant le matériel demandé plus bas.
- Toutes les affaires contenues dans le sac de l'enfant seront rendues chaque soir à la famille pour nettoyage et désinfection

2. Déroulement de la journée

Le nouveau protocole limitant au plus possible le brassage des groupes. Une fois l'enfant accueilli dans son groupe par ses animateurs, celui-ci restera toute la journée dans son groupe.

Les différents groupes ne seront à aucun moment regroupés. Chaque groupe aura une salle attitrée, une toilette attitrée, un espace cantine séparé d'au moins 2 mètres des autres groupes comme le prévoit le nouveau protocole ainsi qu'un espace extérieur dans la cour séparé d'au moins 1 mètres avec les autres groupes.

Nos locaux ne permettant de respecter la même séparation des groupes qu'à l'école (par classe ou niveau) et ne permettant pas non plus d'éviter un brassage entre les enfants de différentes écoles. Les enfants seront répartis selon les trois groupes habituel 3-5 ans 6-8 ans et 9-12 ans toutes écoles confondues la semaine du 8 au 12 Février et en raison d'un effectif d'inscription trop faible la semaine du 15 au 19 Février, seulement deux groupes seront constitués : 3-5 ans et 6-12ans.

Des activités ludiques et sportives seront proposées par les animateurs tout au long de la journée (en tenant compte des consignes et recommandations sanitaires dictées par les autorités).

La journée sera organisée selon différents temps :

- Accueil des enfants par groupe
- Activités par groupe
- Repas en commun avec 2 mètres de distance minimum entre les groupes
- Temps calme ou temps de sieste par groupe
- Goûter en commun avec 2 mètres de distance minimum entre les groupes

Les animateurs en charge des groupes veillent au respect des mesures sanitaires : distanciation, lavage fréquent des mains, désinfection une fois par jour des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs, aération des locaux au moins toutes les 3 heures pendant 15 minutes.

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil. Il est également obligatoire pour les mineurs de 11 ans et plus dans les espaces clos et les extérieurs.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant avec une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima, à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

3. Repas

Principes généraux

Ces mesures de préventions répondent à des principes généraux dont le respect est primordial :

- Unicité
- Identification
- Réfrigération

L'association prévoit de fournir un repas chaud servi dans la cantine. Tout repas amené devra être conditionné dans un sac réfrigéré pour ne pas casser la chaîne de froid jusqu'à la pause déjeuner du midi. Comme prévu aux conditions générales d'inscription les repas amenés ne feront pas l'objet de déduction de prix sur la journée.

Afin de respecter le nouveau protocole sanitaire dans les lieux de restauration qui prévoit une limitation au maximum des objets en contact commun à table. Le pot d'eau commun sera supprimé de chaque table ainsi que la corbeille de pain. **Chaque enfant disposera d'une à deux tranches de pain disposées dans son assiette dès son arrivée à table et devra IMPERATIVEMENT AVOIR UNE GOURDE D'EAU (et non un gobelet ou verre) pour pouvoir boire pendant le repas.** De plus, les enfants de plus de 6 ans seront invités à remettre leur masque entre chaque plat et dès la fin de leur repas. Nos locaux ne permettant pas une distanciation de deux mètres entre chaque enfant à table, la distance sanitaire sera respectée autant que faire se peut et en fonction des effectifs accueillis.

4. Matériel personnel

La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges (livres, ballons, jouets etc.) est désormais permise à condition que celui-ci soit désinfecter chaque soir.

C'est pourquoi afin de limiter le nombre d'objets à désinfecter aux animateurs et leur laisser uniquement ce qui est jouets à partager, jeux de sociétés, livres, dinettes, ballons et le gros matériel d'animation sportif et manuelle.

Chaque famille devra fournir une trousse contenant :

- Des feutres qui fonctionnent
- Des crayons de couleurs
- Un stylo
- Un crayon de papier
- Un taille crayon

- Une gomme
- Une paire de ciseaux
- De la colle
- 2 ou 3 pinceaux
- Une petite règle
- Un vieux t-shirt pour la peinture

Ce matériel devra retourner à la maison le soir pour désinfection avant de pouvoir retourner au centre de loisirs. Ce petit matériel demande 24h sans utilisation pour être décontaminé et une nuit ne peut donc suffire pour assurée la bonne hygiène si l'enfant est présent le lendemain.

5. Retour aux familles

L'accueil des familles du soir se déroulera de la même manière que le matin :

- Les familles seront accueillies à l'extérieur par un animateur
- Des entrées différentes seront prévues par groupe d'enfants
- Les parents pourront récupérer les enfants à l'entrée de leur salle en cas de mauvais temps en respectant les règles de distanciations et avec le port du masque.
- Toutes les affaires contenues dans le sac de l'enfant seront rendues chaque soir à la famille pour nettoyage et désinfection
- Les responsables légaux ne seront pas autorisés à rentrer dans les salles d'activités

Le préfet peut suspendre l'activité d'un ACM dans les départements à forte circulation du virus et, le cas échéant, dans tous les départements, interdire ou interrompre l'accueil de mineurs.

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant, déclare avoir pris connaissance des nouvelles consignes d'accueil de mes enfants et autorise la responsable du centre de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires concernant la santé de mon enfant.

Je m'engage à informer la direction des changements concernant l'état de santé de mon enfant au cours de la semaine.

Fait à, le

Signature du Responsable de l'enfant